

3S TRANSPORT

Société par Action simplifiée au capital social de 46 000 €

Siège Social : 12, Rue Emile Zola

92600 Asnières Sur Seine

RCS NANTERRE : 983 169 111

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée Extraordinaire

L'an deux mille vingt cinq et le 10 Mars à 14h au siège social, les associés sus-dénommés :

Monsieur MTAWEA Fathi

Né le 04 Mai 1978 à Mednine (Tunisie),

Demeurant : 2, Rue Brame Farine

38480 Le Pont de Beauvoisin,

De nationalité Tunisienne,

Monsieur LASMAR Fedi

Né le 24 Mars 1997 à La Goulette (Tunisie),

Demeurant : 80, Boulevard de la République

78400 Chatou,

De nationalité Tunisienne,

Madame LAZAREVIC Ivana

Née le 16 Mai 1983 à Paris 18ème,

Demeurant : 12, Rue Emile Zola

92600 Asnières Sur Seine,

De nationalité Française,

Monsieur SERGHINI Mohamed Amine

Né le 23 Février 1986 à Menzel Bourguiba (Tunisie),

Demeurant : 6, Allée Gambetta

93340 Le Raincy,

De nationalité Tunisienne,

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation des actionnaires, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de président,
- Changement de siège social,
- Pouvoirs en vue des formalités,

La séance est ouverte sous la présence de Madame LAZAREVIC Ivana.

Le président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus des trois quarts des parts sociales.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social :

Les statuts de la société.

Un échange de vues intervient, au cours duquel le Président fournit tous renseignements et explications nécessaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère RÉOLUTION : Changement de président.

La collectivité des actionnaires accepte la démission de Madame LAZAREVIC Ivana de la gérance de la société, et le remercie de sa collaboration et de son dévouement à la gestion de la société.

Elle nomme en remplacement de ce dernier, Monsieur SERGHINI Mohamed Amine, né le 23 Février 1986 à Menzel Bourguiba (Tunisie), demeurant au 6, Allée Gambetta - 93340 Le Raincy, pour une durée indéterminée. Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les actionnaires, le président a tous pouvoirs pour engager la société.

La rémunération du président sera décidée dans le cadre de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur SERGHINI Mohamed Amine déclare accepter ses fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : Changement de siège social

L'ensemble des associés fait part de leur choix de transférer le siège social de la société à compter du 10 Mars 2025.

Le siège social est fixé : **6, Allée Gambetta - 93340 Le Raincy**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités

Les actionnaires donnent tous pouvoirs à Monsieur SERGHINI Mohamed Amine afin d'effectuer les formalités consécutives à la présente décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de toutes les personnes présentes, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Asnières Sur Seine,
Le 10 Mars 2025

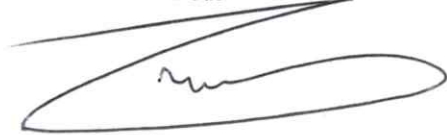
Mr MTAWEA Fathi



Mme LAZAREVIC Ivana



Mr LASMAR Fedi



Mr SERGHINI Mohamed Amine

